

Décembre 2021
n°523
SPÉCIAL

prix à l'unité : 0,60€
gratuit aux syndicats



LE TRAIT D'UNION SYNDICALISTE CHARENTAIS

**NUMÉRO SPÉCIAL
FORMATIONS
2022**



LE TRAIT D'UNION

SYNDICALISTE CHARENTAIS



DÉCEMBRE 2021 – n°523 - SPÉCIAL FORMATION 2022

www.cgt16.fr

SOMMAIRE

EDITO	p. 2
Pourquoi, comment ?	p. 3
Nouveau parcours de Formation syndicale	p. 4
Le programme 2022	p. 6-7
Être acteur toute sa vie syndicale	p. 8 à 11
Accompagner au mandat	p. 11
Calendrier annuel	p. 12-13
Accompagner au Mandat (suite)	p. 14-15
Outiller à la responsabilité	p. 16 à 18
Formations Spécifiques	p. 19 à 21
Le congé de formation	p. 22-23
Contacts	p. 24

T.U.S.C

Mensuel d'information de l'Union
Départementale des syndicats CGT
Imprimé par l'Union Départementale CGT
de la Charente

Direction de publication Michaël
LABLANCHE
Commission Paritaire 1124 S 07263

Union Départementale CGT de la
Charente

10 rue Chicoutimi - Ma Campagne
16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 38 11 48

Contact secrétariat : ud-cgt16@orange.fr
<http://www.cgt16.fr>

crédits images : Pixabay

EDITO



L'offre de formation de la CGT évolue. Nous avons souhaité être plus proches de l'actualité sociale des entreprises en modifiant nos contenus qui se veulent plus interactifs pour favoriser les échanges et la participation active des stagiaires.

Vous avez donc, entre les mains, l'offre 2022 de la Formation Syndicale CGT en Charente.

Cet outil vise à aider les syndicats à proposer les formations CGT afin que le maximum de syndiqués deviennent acteurs et décideurs de l'activité syndicale.

C'est l'une des orientations issues du 52^{ème} Congrès Confédéral de mai 2019. La formation syndicale est désormais une priorité dans la vie de notre organisation. Le nouveau parcours de formation syndicale continue à être mis en œuvre dans notre UD et nos ULs avec la mise en œuvre du module « **DÉVELOPPER la CGT** » qui remplace le Niveau 2. Et le 52^{ème} Congrès a renforcé le rôle de la formation syndicale en rendant obligatoire le suivi du cursus dans l'ordre nouvellement établi.

Les premières sessions dans le 2nd semestre de l'année. La formation « **Développer la CGT** » qui remplace le Niveau 2, commencera elle à être dispensée en 2022.

À partir des besoins des syndicats et des syndiqués, ce plan de formation est en lien avec l'architecture de la formation confédérale CGT. Chaque syndiqué est acteur de son engagement à la CGT et doit se voir offrir la possibilité de se former. Votre rôle est de leur proposer ces formations, de les inciter et leur expliquer la

nécessité et le besoin de se former. Cela implique deux éléments :

1/ Une réflexion collective dans le syndicat ou l'Union Locale pour répondre à des besoins bien identifiés visant à outiller le syndiqué pour lui permettre d' :

- Être acteur toute sa vie syndicale
- Être formé au mandat
- Être formé aux responsabilités syndicales

2/ Former davantage de formateurs afin d'étoffer nos équipes d'animation des stages.

Afin de répondre au mieux à l'adéquation offre de formation, besoins et moyens, certaines formations pourront être proposées en mutualisation avec d'autres UD de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous espérons que cette édition de l'offre de formation syndicale en Charente contribuera à vous enrichir en savoir et savoir-faire pour gagner sur les revendications en renforçant la CGT.

À partir des aspirations des salariés, la CGT doit construire les revendications pour la conquête du progrès social.



1- POURQUOI ? COMMENT ?

Construire les revendications portées par la CGT à partir des aspirations des salariés,

Rechercher l'efficacité syndicale au service des travailleurs.

Ces deux piliers doivent nous animer pour gagner le renforcement syndical. Pour atteindre ces objectifs fixés en commun, les stagiaires devront acquérir des savoirs et savoir-faire indispensables à l'exercice de leur mandat et/ou responsabilité.

La CGT entend développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et chacun, dès l'adhésion, tout au long de sa vie syndicale et au fur et à mesure des prises de responsabilités et des mandats. Le stagiaire est au centre de la démarche pédagogique de la CGT.

Pour acquérir des savoirs et savoir-faire, trois vecteurs doivent se conjuguer :

- ⇒ **La pratique** (*c'est en forgeant qu'on devient forgeron*)
- ⇒ **L'information par la lecture de la presse syndicale** (*un homme, une femme informé(e) en vaut deux*)
- ⇒ **La formation syndicale**

Une contribution financière à hauteur de 12,00 € par jour sera demandée aux syndicats pour leurs stagiaires inscrits aux formations organisées par l'UD (hormis pour les stages CSE – SS-CT – AT-MP – AGEFIPH). Elle permet d'organiser au mieux l'accueil des stagiaires et la prise en charge partielle des dépenses liées à la formation (notamment les repas).

2- MODE D'EMPLOI

Dans un souci d'efficacité et d'organisation, seules seront prises en compte les inscriptions rédigées sur la fiche spécifique dûment remplie, sans oublier le tampon de l'UL ou du syndicat ainsi que la signature du responsable.

Le cursus de formation doit être respecté. Il introduit des prérequis indispensables précisés dans chaque fiche de présentation.

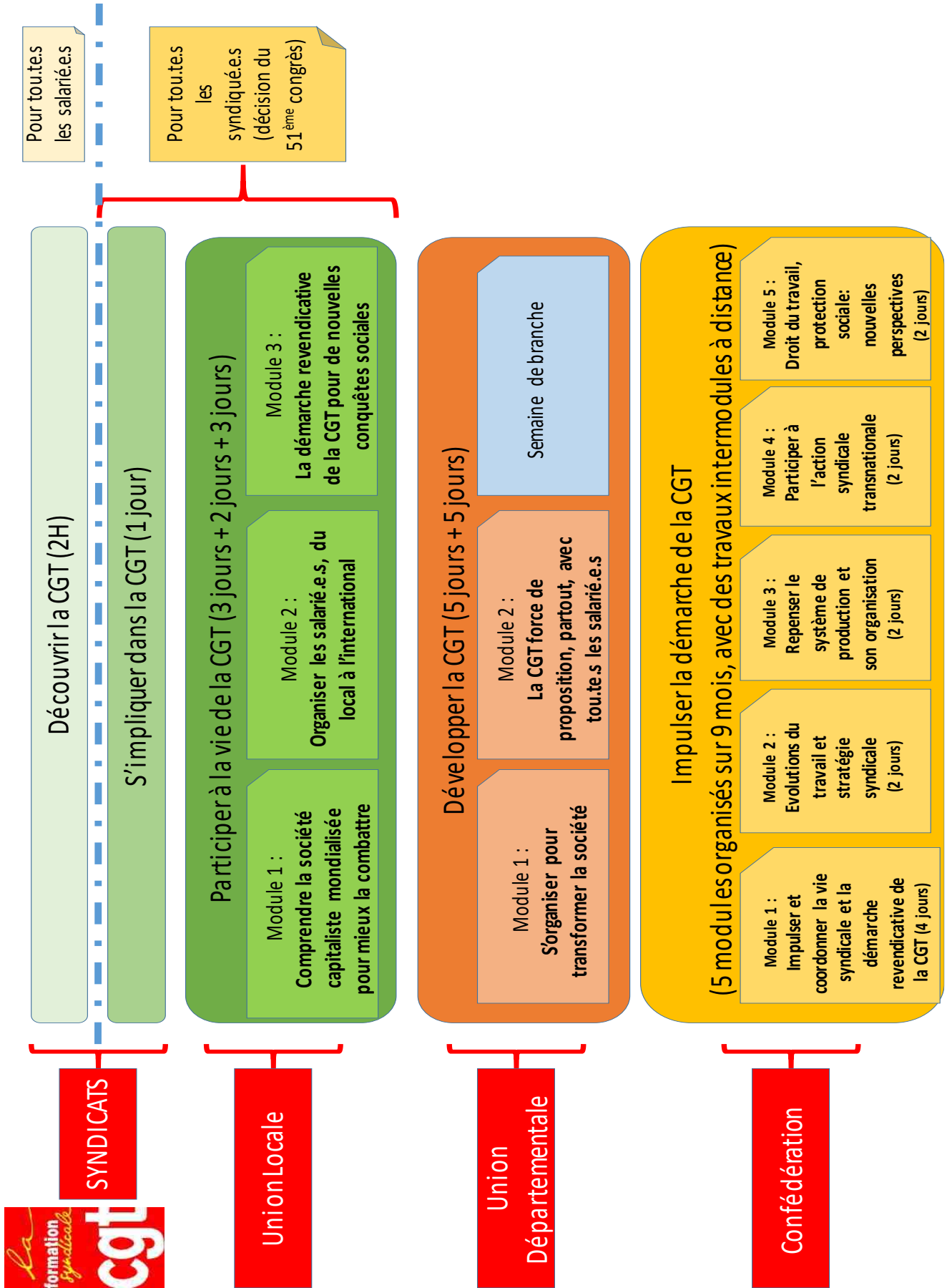
Syndiqués et responsables de syndicats, vous avez entre les mains l'offre de formation syndicale CGT proposée et organisée par l'Union Départementale CGT de la Charente. Les stages y sont proposés selon trois familles de formation de la CGT :

- « Être acteur toute sa vie »
- « Accompagner au mandat »
- « Accompagner à la responsabilité »

3- LES DROITS LIÉS AU MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION:

L'employeur est dans l'obligation de maintenir la rémunération au salarié (se référer à la page 19 – le congé de formation- article L 2145-6).

Le nouveau parcours de formation syndicale



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socrism Banque.

LE GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE 2022

INTITULÉ DES STAGES	NB JOURS	DATES DES STAGES	Page
ÊTRE ACTEUR TOUTE SA VIE SYNDICALE			
S'IMPLIQUER DANS LA CGT (ex FANS)	1	20 janvier 2022	8
		3 février 2022	
		10 février 2022	
		8 mars 2022	
		10 mars 2022	
		05 avril 2022	
		05 mai 2022	
		12 mai 2022	
		02 juin 2022	
		14 juin 2022	
		15 septembre 2022	
		06 octobre 2022	
		08 novembre 2022	
1 ^{er} décembre 2022			
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT (Ex Niveau 1)	8		9
Module 1	3	Du 14 au 16 mars 2022 Du 02 au 04 mai 2022 Du 12 au 14 septembre 2022 Du 14 au 16 novembre 2022	
Modules 2 et 3	5	Du 28 mars au 1 ^{er} avril 2022 Du 16 au 20 mai 2022 Du 26 au 30 septembre 2022 Du 28 novembre au 02 décembre 2022	
NIVEAU 2 Module 2	5	Du 17 au 21 janvier 2022	10
DÉVELOPPER LA CGT	10		10
Module 1	5	Du 10 au 14 octobre 2022	
Module 2	5	Du 16 au 20 janvier 2023	
MILITER À LA RETRAITE	3	Du 07 au 09 février 2022 Du 07 au 09 novembre 2022	11

LE GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE 2022

INTITULÉ DES STAGES	NB JOURS	DATES DES STAGES	Page
ACCOMPAGNER AU MANDAT			
CARSAT	9		
1 ^{ère} session	3	Du 31 janvier au 02 février 2022	11
2 ^{ème} session	3	Du 09 au 11 mai 2022	
3 ^{ème} session	3	Du 05 au 07 septembre 2022	
CSE—CSSCT	5	Du 28 février au 04 mars 2022 Du 19 au 23 septembre 2022 Du 21 au 25 novembre 2022	14
CSE—ECO	5	Du 04 au 08 avril 2022 Du 17 au 21 octobre 2022 Du 12 au 16 décembre 2022	15
DÉLÉGUÉE.E SYNDICAL.E	5	Du 07 au 11 mars 2022	15
OUTILLER À LA RESPONSABILITÉ			
COGITIEL (hors trésorerie)	1	24 janvier 2022 25 janvier 2022	16
COGITIEL	2	17 et 18 mars 2022	
ANIMER UN SYNDICAT	6		17
Module 1	3	Du 13 au 15 avril 2022	
Module 2	3	Du 3 au 5 octobre 2022	
POLITIQUE FINANCIÈRE DU SYNDICAT	5	Du 21 au 25 mars 2022 Du 17 au 21 octobre 2022	18
FORMATIONS SPÉCIFIQUES			
RENFORCER LA CGT	3	Du 26 au 28 janvier 2022 Du 30 mai au 1 ^{er} juin 2022 Du 10 au 12 octobre 2022 Du 16 au 18 novembre 2022	19
PRUDIS—la rupture du CDI	5	Du 10 au 14 janvier 2022	21
CONSEILLER DU SALARIÉ—approfondissement	2	11 et 12 avril 2022 17 et 18 novembre 2022	21
PRUDIS—mesure d’instruction	5	Du 27 juin au 1 ^{er} juillet 2022	21
PRUDIS—incidents de procédure	5	Du 05 au 09 décembre 2022	21

Être acteur toute sa vie syndicale

S'IMPLIQUER DANS LA C.G.T. (remplace les FANS)

ORGANISÉE PAR :

UNIONS LOCALES

Formation organisée par les
syndicats ou les ULs
(aide et accompagnement de
l'UD)

Durée

1 jour

Lieu

Maison des syndicats,
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULÈME

Public

- Nouveaux adhérents
- Syndiqués sans
formation initiale

Objectifs

Permettre à tous les
adhérents d'acquérir,
dès son adhésion, les
connaissances et les
savoir-faire pour
s'impliquer dans la vie
de son syndicat.

Contenu

Le principe de vie
démocratique C.G.T.
Le système capitaliste
mondialisé
Le travail

Etre acteur toute sa vie syndicale

PARTICIPER A LA VIE DE LA C.G.T. (remplace le Niveau 1)

ORGANISÉE PAR :

UNIONS LOCALES

*Attention : les modules sont à faire
dans l'ordre*

Durée Module 1 3 jours
 Module 2 2 jours
 Module 3 3 jours

Lieu Maison des syndicats
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Public Tous les syndiqués **ainsi que**
ceux qui ont suivi le Niveau 1 avant 2019

Pré-requis ***S'impliquer dans la CGT ou***
ancien niveau 1

But Apporter à chaque syndiqué, ancien
ou nouveau, les connaissances lui
permettant de participer à la vie du
syndicat et d'élaborer les
orientations CGT.

Objectifs Décider et participer activement à
la vie de son organisation, en
commençant par son syndicat,
comprendre la société capitaliste
et les moyens de lutter dans cet
environnement

Contenu **Module 1 :**
Le capitalisme, c'est quoi ?
Le travail et le processus de
production
La société capitaliste mondialisée
Procédure législative en France
Module 2 :
Les organisations syndicales en
France, en Europe et dans le
monde
Les valeurs de la CGT : les
principes fondamentaux
Module 3 :
La démarche CGT pour
transformer la société
Contester, proposer
Organiser la mobilisation
Négocier pour gagner

Être acteur toute sa vie syndicale

NIVEAU 2

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

(les modules 1 & 2 sont à faire dans l'ordre)

<u>Durée</u>	2 modules de 5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Tous les syndiqués
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Objectifs</u>	Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations.
<u>Contenu</u>	<u>Module 1 :</u> Transformation du travail, Le système capitaliste : ses crises, ses solutions, Construire le rapport de force <u>Module 2 :</u> Institutions européennes et mondiales, interventions syndicales Emplois industriels, services, services publics

DÉVELOPPER LA C.G.T.

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

(les modules 1 & 2 sont à faire dans l'ordre)

<u>Durée</u>	2 modules de 5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Syndiqués ayant des responsabilités et/ou mandat
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Objectifs</u>	Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations.
<u>Contenu</u>	<u>Module 1 :</u> S'organiser pour transformer la société <u>Module 2 :</u> La CGT force de proposition, partout, avec tout.e.s les salarié.e.s

Être acteur toute sa vie syndicale

MILITER À LA RETRAITE

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	3 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Retraité.e.s syndiqué.e.s, militant.e.s ou atant milité ou non, d'une section, d'une localité, une section multipro, d'une USR, UFR voire de l'UCR.
<u>Prérequis</u>	<i>S'impliquer dans la CGT (ex FANS)</i>
<u>Objectifs</u>	Identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraité.e.s.
<u>Contenu</u>	- Retraité.e.s, évolution démographique et enjeux - Les champs revendicatifs des retraité.e.s et les niveaux d'intervention syndicale - La syndicalisation et la vie syndicale des retraité.e.s

Accompagner au mandat

ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIES PROFESSIONNELLES (A.T.-M.P.)

ORGANISÉE PAR :

UNION LOCALE
du Grand Angoulême

<u>Durée</u>	3 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats,</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Tous les salariés du secteur privé. Cette formation est particulièrement enrichissante pour les membres SS-CT et tous les salariés confrontés aux problèmes de sécurité, d'accidents, de santé, de maladie et de mauvaises conditions de travail. Elle est organisée en collaboration avec la CARSAT et l'ARACT.



PLAN DE FORMATION

GD CAT DE LA CHARENTE

2022

FEBRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER 2022	
V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1	V 1	1
S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2	S 2	2
M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3	M 3	3
J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4	J 4	4
V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5	V 5	5
M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6	M 6	6
J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7	J 7	7
V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8	V 8	8
S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9	S 9	9
M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10	M 10	10
J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11	J 11	11
V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12	V 12	12
M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13	M 13	13
J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14	J 14	14
V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15	V 15	15
M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16	M 16	16
J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17	J 17	17
V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18	V 18	18
M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19	M 19	19
J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20	J 20	20
V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21	V 21	21
M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22	M 22	22
J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23	J 23	23
V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24	V 24	24
M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25	M 25	25
J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26	J 26	26
V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27	V 27	27
M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28	M 28	28
J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29	J 29	29
V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30	V 30	30
M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31	M 31	31

Legend:
 - Formation: [Color]
 - Congés: [Color]
 - Absences: [Color]
 - ... (other categories)
 Source: [Information]

Accompagner au mandat

SANTÉ - SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (S.S.- C.T.)

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Les élus du personnel au C.S.E., les élus SS-CT, les représentants de proximité
<u>Prérequis</u>	<i>S'impliquer dans la CGT</i>
<u>But</u>	Donner aux élus et mandatés SS- CT, les bases pour accomplir leurs missions dans l'intérêt des salariés et en lien avec les orientations de la CGT.
<u>Objectifs</u>	Les participants seront capables de : - définir les missions dans le cadre SS-CT pour contribuer à l'amélioration de la santé et de la prévention - D'assumer les principales tâches de l'élu à la commission SS-CT
<u>Contenu</u>	- Droits, moyens et missions - Obligations de l'employeur - L'accident du travail et la maladie professionnelle : démarches à mettre en œuvre (enquête) - Analyse des risques et développement de la prévention - Les liens nécessaires entre l'activité revendicative du syndicat, l'action de la Commission SS-CT et des élus CGT

Accompagner au mandat

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (C.S.E.)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Les élus du personnel au C.S.E.
<u>Prérequis</u>	<i>S'impliquer dans la CGT</i>
<u>But</u>	Acquérir les bases pour accomplir le mandat d'élu au CSE en lien avec la démarche syndicale C.G.T.
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les droits, les moyens et le fonctionnement du CSE en lien avec l'activité syndicale - Les prérogatives et attributions économiques du CSE - La comptabilité dans l'entreprise et l'intervention syndicale - Les activités sociales, sportives et culturelles - L'intervention syndicale sur la formation professionnelle et continue

DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

Formation obligatoire dans les 6 mois suivant le mandatement

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats.</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Les Délégués Syndicaux ou RSS, Secrétaire Général.e du syndicat, Représentant.e de proximité
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>But</u>	Équiper les Délégués Syndicaux pour qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative CGT dans le cadre de leurs missions.
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle, missions et conception CGT du mandat de Délégué Syndical - Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de force avec les salariés - Le rapport de force dans la négociation pour obtenir de nouveaux droits

Outiller à la responsabilité

COGITIEL

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

Durée 2 jours

Lieu Maison des syndicats,
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Prérequis *Participer à la vie de la CGT*

Public Militants des syndicats utilisateurs (ou futurs utilisateurs) de l'outil COGITIEL ; Responsables à la politique financière et autres responsables de syndicats.

Objectifs Etre capable d'utiliser les logiciels Informatiques de la CGT :
COGITIEL (base de données)
COGETISE (logiciel informatique de reversement des cotisations via Internet)

Contenu COGITIEL :
Gérer les éléments essentiels de la vie du syndicat, en lien avec les différentes structures auxquelles il adhère
Mettre en relation toutes les structures de la CGT
Partager les données communes tout en gardant une autonomie de fonctionnement pour soi-même

COGETISE :
Reverser les cotisations syndicales via Internet



Outiller à la responsabilité

ANIMER UN SYNDICAT

ORGANISÉE PAR : Union Départementale

Durée 2 modules de 3 jours

Lieu Maison des syndicats,
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Prérequis *Participer à la vie de la CGT*

Public Responsables des syndicats comptant une cinquantaine d'adhérents.

Objectifs Définir ce qui pourrait composer un « guide pratique du/de la secrétaire de syndicat » (modèles de statuts, conseils, références, adresses utiles, etc.). Définir les repères et principes de fonctionnement d'un syndicat.

Contenu **Première partie : 3 jours**
Thème 1
Mettre en œuvre la démarche de la CGT - clés d'analyse
Thème 2
Le syndicat, premier niveau de confédéralisation de notre activité
Thème 3
Le syndicat, lieu d'organisation du travail collectif

Inter module

6 à 9 mois pour mettre à profit de son activité réelle les acquis de la formation, accompagné.e par un.e militant.e expérimenté.e

Deuxième partie

Moment 1

Retour et partage d'expériences, concevoir une approche diagnostique de ses pratiques

Moment 2

Évaluer, c'est agir : compléter sa formation, mettre en place des stratégies de dépassement

Moment 3

Compléments, apports de connaissances

Outiller à la responsabilité

POLITIQUE FINANCIÈRE DU SYNDICAT

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

Durée 5 jours

Lieu Maison des syndicats,
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Public Responsables de la politique financière des syndicats

Prérequis *Participer à la vie de la CGT*

Objectifs Définir tout ce qui fait la politique financière d'un syndicat, être en capacité de tenir les comptes du syndicat et d'utiliser les outils informatiques de la CGT

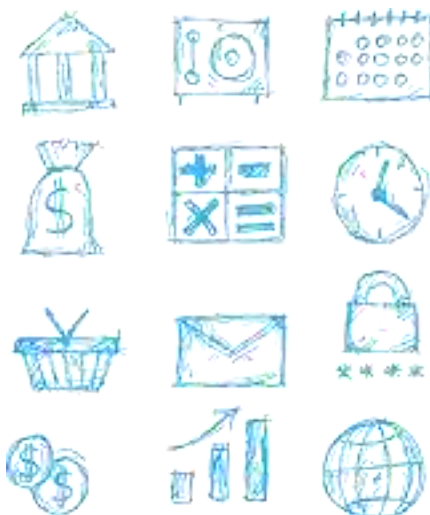
Contenu Thème 1 : les 3 fonctions qui composent l'ensemble de la politique financière

Thème 2 : règles de vie et procédures financières

Thème 3 : obligations comptables (loi de 2008)

Thème 4 : ressources et dépenses, outils informatiques

Thème 5 : budget réalisé et budget prévisionnel



Formations spécifiques

RENFORCER LA CGT

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	3 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats,</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Tous les responsables de syndicats
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Objectifs</u>	Travailler la syndicalisation Équiper les militant.e.s en savoirs et savoir-faire pour agir
<u>Contenu</u>	<u>Thème 1 : Renforcer la CGT, c'est possible</u> Moment 1 : le renforcement, une priorité de la CGT Moment 2 : les raisons de se syndiquer Moment 3 : dépasser les difficultés et débattre avec les salariés <u>Thème 2 : Mettre en œuvre le projet de syndicalisation</u> Moment 1 : construire un projet de syndicalisation Moment 2 : mise en œuvre de notre projet de syndicalisation





EXPERT DE PROXIMITÉ des représentants du personnel

→ 3 activités pour
comprendre
analyser
et agir

sur les relations entre le travail et les questions sociales liées aux conditions de vie et d'emploi des salariés.

LA FORMATION

Des élus formés pour être des acteurs efficaces et incontournables sur les questions économiques et sociales.

LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES ET SANTÉ AU TRAVAIL

Utiliser le droit à expertise pour analyser la situation économique de l'entreprise et identifier les risques de l'organisation du travail pour la santé des salariés

LES ÉTUDES, LE CONSEIL

Un accompagnement au plus près des besoins des élus pour mener des analyses pointues

Accueil - Conseil

01 55 82 17 30 - info@emergences.fr

emergences.fr

Formations spécifiques

PRUDIS

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	3 sessions de 5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats,</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Conseillers Prud'Hommes
<u>Contenu</u>	Rupture du CDI Mesure d'instruction Incidents de procédure

CONSEILLER DU SALARIÉ Approfondissement

ORGANISÉE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	2 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats,</u> <u>10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Conseillers au salarié Conseillers Prud'Hommes
<u>Prérequis</u>	Avoir participé au stage « Prise de mandat – Conseiller du salarié »
<u>Objectifs</u>	Approfondir, actualiser les savoirs et savoir-faire syndicaux, juridiques, relationnels nécessaires pour l'exercice du mandat.

LE CONGÉ DE FORMATION



Article L 2145-5

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisées soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

Article L 2145-6

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire, des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié, est déduit de la contribution définie au 1° de l'article L 2135-10.

Article L 2145-7

La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours.

Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Article L 2145-10

La durée du ou des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale ne peut être imputée sur celle du congé payé annuel.

Elle est assimilée à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail.

Article L 2145-11

Le congé de formation économique et sociale et de formation syndicale est de droit, sauf dans le cas où l'employeur estime, après avis conforme du Comité Social Economique, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Le refus du congé par l'employeur est motivé.

En cas de différend, le refus de l'employeur peut être directement contesté devant le bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L 2315-16

Le temps consacré aux formations prévues au présent chapitre est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.

LE CONGÉ DE FORMATION

Article L 2315-17

Les formations sont dispensées soit par un organisme figurant sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, soit par un des organismes agréés mentionnés à l'article [L. 2145-5](#). Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Article L 2315-18

Les membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article [L. 2314-1](#) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Le financement de la formation prévue à l'alinéa précédent est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Article L 2315-40

La formation des membres de la Commission Santé, Sécurité au Travail et Conditions de Travail est organisée sur une durée minimale de :

- 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés
- 5 jours dans les entreprises de plus de 300 salariés

Article L 2315-63

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du Comité Social et Economique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article [L. 2145-11](#), d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le Comité Social et Economique.

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles [L. 2145-5](#) et suivants.





CONTACTS

Union Départementale CGT de la Charente

10 rue Chicoutimi - Ma Campagne - 16000 ANGOULEME / Tél : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD : ud-cgt16@orange.fr / Site Internet : www.cgt16.fr

Union Locale CGT du Grand Angoulême

6 Allée des Troènes – 16000 ANGOULÊME
Tél : 05 45 22 88 05 / cgt.ul.angouleme@wanadoo.fr

Union Locale CGT du Cognçais

3 – 5 rue Plumejeau – 16100 COGNAC
Tél : 05 45 35 36 17 / ulcgtcognac@wanadoo.fr

Union Locale CGT d'Horte et Tardoire

Tél: 06 23 63 72 07 / cgt.ul.horteetardoire@gmail.com

Union Locale CGT du Ruffecois

4 rue de l'Ordaget – 16700 Ruffec
Tél / Fax : 05 45 30 38 31 / ulcgtruffec@orange.fr

Union Locale CGT du Sud Charente

Le Logis de Plaisance - ZA Plaisance – 16300 BARBEZIEUX
Tél / Fax : 05 45 78 21 99 / ulcgtsudcharente@wanadoo.fr

Union Locale CGT de Charente Limousine

Mairie d'Excideuil – 16150 EXCIDEUIL
Tél / Fax : 05 45 84 09 35 / union-locale-cgt-chte-limousine@orange.fr